



LA LETTRE DU CADRE

TERRITORIAL

Octobre 2017 - n° 511

19 €

**SUBVENTIONS
CULTURELLES :
PLACE À
L'IMAGINATION**

3 | VIZINSKAY | ISTOCKPHOTOS.COM



DOSSIER

SUBVENTIONS CULTURELLES

PLACE À L'IMAGINATION

DOSSIER RÉALISÉ PAR FRANÇOIS DESCHAMPS AVEC MARJOLAINE KOCH

Quand la baisse des moyens budgétaires culturels devrait obliger à réfléchir

Les subventions à la culture sont en baisse, victimes de la rigueur budgétaire. Mais quand il s'agit de répercuter cette baisse sur le terrain, la tendance est davantage à la baisse uniforme et à la préservation des positions acquises qu'à la réinterrogation des critères de répartition.

Une réflexion indispensable sur l'évaluation

Il est possible de faire davantage preuve d'innovation dans les politiques d'attribution des subventions culturelles. Évaluer davantage les actions, prendre en compte l'intégralité des besoins, être à l'écoute, favoriser le travail collectif... autant de méthodes nouvelles pour gérer au mieux la pénurie d'argent.

Des critères d'aide à construire et à partager

Pour guider ses choix et pouvoir disposer d'une aide à la décision, la collectivité doit pouvoir adopter quelques grands principes et les faire connaître. C'est un bon moyen de se protéger d'éventuelles interventions politiques clientélistes, ou de réactions intempestives suite au soutien à un projet artistique « dérangeant » dans l'espace public.



À LA UNE



DR

Deborah Münzer
mairie-adjointe de
Nogent-sur-Marne
(Val-de-Marne),
présidente de la
Fédération nationale
des collectivités
territoriales pour la
culture (FNCC) depuis
le 17 juillet 2017.

« La politique
culturelle doit
avoir un sens
sur le territoire.
Elle doit être
volontaire,
réfléchie. »

L'ŒIL DE L'ÉLUE

ON NE PEUT PLUS ATTRIBUER MECANIQUEMENT DES SUBVENTIONS

La nouvelle présidente de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture prend acte de la disparition des contrats aidés et de la réserve parlementaire. Elle plaide pour la mise en place d'outils nouveaux et stables de financement, qui permettent aux politiques culturelles de s'installer sur le long terme.

La fin de la réserve parlementaire et la diminution des contrats aidés vont-elles avoir un impact important sur les associations culturelles ?

Nous nous interrogeons sur le gel des contrats aidés. Sur les 267 000 associations culturelles, entre 30 000 et 40 000 ont des salariés. Il peut y avoir un à deux contrats aidés par association. Ces politiques ne sont pas nées avec François Hollande, elles existent depuis plus de 30 ans sous des formes qui évoluent. Pour nous, ce n'est pas un problème qu'il y ait un changement de statut ou de législation, tant qu'on nous présente une solution de rechange. On parle là d'associations d'intérêt général et d'emplois indispensables. Si les contrats aidés sont remplacés par des subventions, ce serait en effet plus clair et nous pourrions les embaucher en contrat classique.

Quant à la réserve parlementaire, il est évident qu'il y avait un besoin de simplification et de transparence pour éviter le fait du prince. Mais certains petits festivals, notamment, étaient entièrement dotés avec une réserve parlementaire. L'arrêt est brutal, on aurait souhaité une réflexion sur les missions financées par ce biais, et qui sont nécessaires.

Le renouvellement de l'attribution de subventions se fait parfois d'une manière mécanique. Vous le regrettez ?

Notre prochain séminaire, à la FNCC, abordera cette question. On ne peut pas vouloir une

politique culturelle innovante, volontariste, et attribuer mécaniquement des subventions. Nous comprenons le besoin de lisibilité des grosses associations, nous sommes prêts à leur en donner. Mais il ne faut pas oublier un aspect : la politique culturelle doit avoir un sens sur le territoire. Elle doit être volontaire, réfléchie. C'est pour cela que nous plaçons pour des conventions plus ouvertes entre l'État et les collectivités, pour que la puissance publique puisse réellement utiliser ces moyens et développer une politique culturelle. Des conventions revues chaque année permettraient de rediscuter les projets et leur nature, pour avoir une politique plus cohérente et plus de leviers d'action.

L'évaluation, une fois la subvention attribuée, vous paraît-elle généralement assez développée, ou assez poussée ?

Sur cet aspect, nous avons une interrogation : quelle évaluation artistique est réalisée ? Existe-t-il des indicateurs qualitatifs au long cours ? Il ne faut pas s'arrêter à des analyses financières. Les politiques de la culture, quand elles se voient trop vite et trop fort, sont une politique événementielle. Les projets au long cours, comme l'éducation artistique et culturelle, l'apprentissage hebdomadaire de la musique chez les enfants par exemple, peut prendre des années avant d'être visible. C'est le temps long qui compte.

Êtes-vous favorable à une unification du modèle de demande de subvention ?

La loi Notre a initié le guichet unique. Nous considérons que ce système enferme et pose la question du chef de file : est-ce la région, le département, la commune ? Selon les endroits, la réponse sera différente. Nous préférons la sur-mesure à l'uniformisation. ♦